



Municipalité de Sauge



Commune municipale de Romont
Rue Principale 1
2738 Romont

Plagne, le 28 mai 2025
08.0161 / ag

AABA

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, en annexe, le contrat de prestations du 16 novembre 2023 de l'association des aînés du Bas-Vallon ainsi que son avenant.

Merci de bien vouloir signer l'avenant et de retourner les documents à la commune municipale de Péry-La Heutte

- | | |
|---|---|
| ☐ pour information | ☐ en retour dûment signé |
| ☐ pour vos dossiers | ☐ pour traitement |
| ☐ nous est parvenu par erreur | ☐ selon entretien tél. |
| ☐ en complément | ☐ votre point de vue s.v.pl. |
| ☒ pour signature | ☒ à retourner à la commune de Péry-La Heutte |
| ☐ à liquider | ☐ selon votre demande du |

Avec mes meilleures salutations.

Commune municipale de Sauge

Anne Grosjean
Secrétaire-caissière

 Frinvillier

 Plagne

 Vauffelin

Contrat de prestations

entre

La commune municipale de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54, 2603 Péry représentée par le Maire, M. Claude Nussbaum, et le secrétaire communal, M. Thierry Egger

La commune municipale de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne représentée par le Maire, M. Pierre-Alain Grosjean, et la secrétaire communale Mme Anne Grosjean

La commune municipale de Romont, Rue Principale 1, 2538 Romont BE représentée par le Maire, M. Yvan Kohler, et le secrétaire communal, M. Gaétan Haab

La commune municipale d'Orvin, Charrière 6, 2534 Orvin représentée par le Maire, M. Patrik Devaux, et le secrétaire communal, M. Daniel Racine

(ci-après **les communes**)

et

L'Association des Aînés du Bas-Vallon,
représentée par la présidente, Mme Françoise Häring
et la secrétaire, Mme Susanna Lécho
(ci-après **AABA**)

1. Objectifs généraux

Soucieuse du bien-être de sa population âgée, les communes mettent en place une politique du 3^{ème} âge active et intégrative. Elle s'inscrit en ce sens dans la politique établie par le canton de Berne, prise en main par la Commission 3^{ème} âge de l'association Jura bernois-Bienne pour la région du Jura bernois.

Afin de pouvoir être efficace et correspondre au plus près des besoins du public cible, les communes s'appuient sur une association d'aînés pour concrétiser cette politique. En contrepartie, les communes soutiennent financièrement et logistiquement ladite association.

2. Prestations de la commune

La commune soutient l'AABA par :

- un versement annuel de CHF 5.00 par habitant ayant atteint l'âge de la retraite ; le versement a lieu au cours du premier trimestre de l'année sur la base du nombre de retraité(e)s au 31.12 de l'année précédente ;
- une aide logistique simple de l'administration ; cette aide n'est pas facturée. Les prestations plus conséquentes et les photocopies sont facturées selon les Règlements concernant les émoluments et le tarif des émoluments ;
- la création et la mise à jour régulière d'une page AABA sur le site internet respectif des communes ;
- la mise à disposition gratuite de salles communales pour l'organisation de manifestations visant à réaliser les buts de l'association.
- d'éventuels soutiens financiers pour des projets ponctuels.

3. Prestations de l'AABA

Comme le prévoient ses statuts, l'AABA agit pour :

- Défendre les droits des aînés vis-à-vis des autorités et de la population ;
- Favoriser la participation sociale en organisant différentes activités, manifestations et animations tout en étant attentif aux initiatives et actions déjà existantes dans les différents villages ;
- Lutter contre l'isolement social ;
- Développer les liens intergénérationnels ;
- Mettre en œuvre, avec les communes et selon contrat de prestations conclu avec elles, la politique du 3^{ème} âge de Bas-Vallon ;
- Poursuivre toute autre activité en faveur des aînés.

En ce sens, l'AABA agit de manière autonome ou sur demande des communes pour des projets précis.

4. Début et durée

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023. En cas de résiliation, le délai de préavis est de 3 mois. Sans préavis, le contrat est automatiquement renouvelé pour une année supplémentaire.

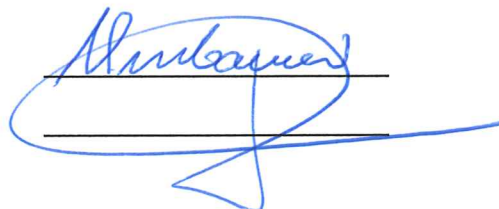
Lieu et date : Péry, le 16.11.2023

Les partenaires

La commune municipale de Péry-La Heutte

M. Claude Nussbaum, maire :

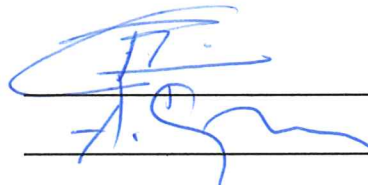
M. Thierry Egger, secrétaire communal :



La commune municipale de Sauge

M. Pierre-Alain Grosjean, maire :

Mme Anne Grosjean, secrétaire communale :



La commune municipale de Romont

M. Yvan Kohler, maire :

M. Gaétan Haab, secrétaire communal :



La commune municipale d'Orvin

M. Patrik Devaux, maire :

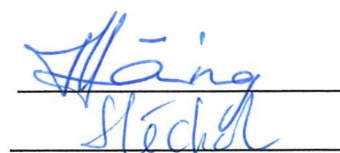
M. Daniel Racine, secrétaire communal :



L'Association des Aînés du Bas-Vallon (AABA)

Mme Françoise Häring, présidente

Mme Susanna Lécho, secrétaire :



Avenant au contrat de prestations

entre

La commune municipale de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54, 2603 Péry représentée par le Maire, M. Claude Nussbaum, et le secrétaire communal, M. Michel Joray

La commune municipale de Sauge, Haut du Village 8, 2536 Plagne représentée par le Maire, M. Pierre-Alain Grosjean, et la secrétaire communale Mme Anne Grosjean

La commune municipale de Romont, Rue Principale 1, 2538 Romont BE représentée par le Maire, M. Yvan Kohler, et le secrétaire communal, M. Gaétan Haab

La commune municipale d'Orvin, Charrière 6, 2534 Orvin représentée par le Maire, M. Patrik Devaux, et le secrétaire communal, M. Daniel Racine

et

L'Association des Aînés du Bas-Vallon, représentée par la présidente, Mme Françoise Häring et la secrétaire, Mme Susanna Lécho

Avenant au contrat de prestations conclu le 16 novembre 2023

À la suite des échanges intervenus lors du cercle des communes du 21 novembre 2024 entre les communes du Bas-Vallon et AABA, les conseils ont décidé d'augmenter le versement annuel de CHF 5.– à CHF 10.– par habitant ayant atteint l'âge de la retraite.

En conséquence, les communes soussignées s'engagent à verser, dès l'année 2025, un montant annuel de CHF 10.– par retraité ou retraitée.

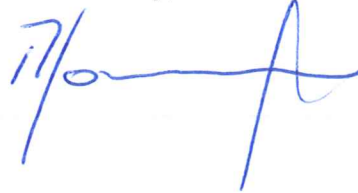
Les partenaires

La commune municipale de Péry-La Heutte

M. Claude Nussbaum, maire :



M. Michel Joray, secrétaire communal :



La commune municipale de Sauge

M. Pierre-Alain Grosjean, maire :



Mme Anne Grosjean, secrétaire communale :



La commune municipale de Romont

M. Yvan Kohler, maire :

M. Gaétan Haab, secrétaire communal :

La commune municipale d'Orvin

M. Patrik Devaux, maire :



M. Daniel Racine, secrétaire communal :



L'Association des Aînés du Bas-Vallon

Mme Françoise Häring, présidente :

Mme Susanna Lécho, secrétaire :

Lieu et date:

REÇU 27 MAI 2025

Commune municipale de Sauge

Haut du Village 8
CH-2536 Plagne

Réf : MJ/08.0161.000

Péry, le 26 mai 2025

Communication

- | | |
|--|---|
| ☐ Selon votre demande | ☐ Pour exécution |
| ☐ Selon séance de ce jour | ☐ Pour avis |
| ☐ Pour vos dossiers | ☒ Pour signature et à transmettre |
| ☐ Pour information | ☐ Pour règlement |
| ☐ À renvoyer s.v.p. | ☐ Prière de nous rappeler s.v.p. |
| ☐ Pour duplicata | ☐ À compléter |

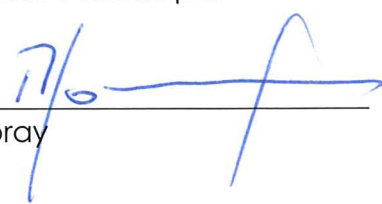
Madame, Monsieur,

Recevez, en annexe, le contrat de prestations du 16 novembre 2023 de l'Association des aînés du Bas-Vallon, ainsi que son avenant.

Nous vous prions de bien vouloir faire signer l'avenant à qui de droit et de transmettre les deux documents à la commune de Romont pour signature.

E vous remerciant d'avance, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Municipalité de Péry-La Heutte
Secrétaire municipal


M. Joray

Annexes : ment.

Copies : -